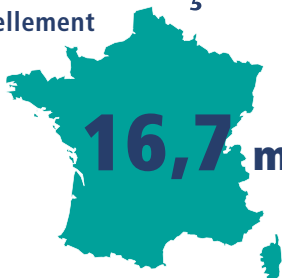


La superficie forestière

en France métropolitaine

La superficie
des forêts françaises
atteint actuellement



Depuis 1980,
la progression
est de

+0,7 %
par an.

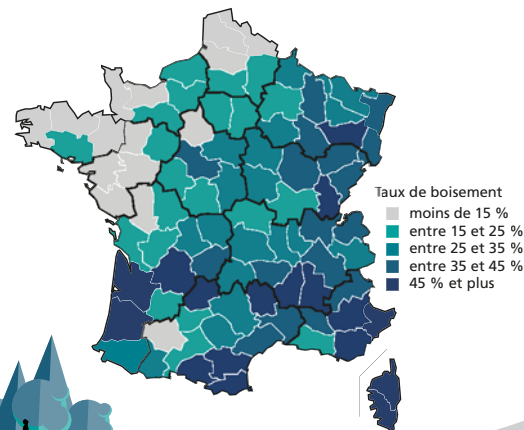
Elle s'accroît fortement depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle. On estime que la surface boisée de la France était comprise entre 8,9 et 9,5 millions d'hectares en 1830 (Cinotti, 1996*).

* Cinotti (B.), Évolution des surfaces boisées en France : proposition de reconstitution depuis le début du XIX^e siècle, Revue forestière française, Vol. XLVIII (6), 1996, p. 547-562.

Le
taux de boisement
de la
France
est de

30 %.

Le taux de boisement varie de 5 % dans la Manche à 69 % en Corse-du-Sud.



L'extension de la superficie forestière concerne d'une part le grand arc méditerranéen et la Corse et d'autre part la Bretagne et les Pays-de-la-Loire. L'essentiel des boisements dans le Sud-Est concerne des terres délaissées par le pastoralisme et l'agriculture. Dans les régions traditionnellement forestières, comme le nord-est et le massif landais, la progression est moindre. Ce constat est également valable en région parisienne du fait de la pression urbaine.

Taux d'accroissement annuel moyen de la superficie forestière entre 1980 et 2012 (%/an)

